

Conditions d'admission en master MEEF Année universitaire 2014-2015

Références : - Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master.

- Dossier d'accréditation de l'ESPE.

Admission en master MEEF Premier degré

M1 Premier degré :

- Admission de droit : candidats titulaires d'une licence dans les domaines correspondant aux enseignements du premier degré, d'une licence traitant de questions d'enseignement et d'éducation (sciences de l'éducation, philosophie, psychologie, sociologie) ou d'une licence pluridisciplinaire.
- Autres situations : admission sur dossier ou validation d'acquis.
- Affectation géographique des étudiants : réalisée en fonction des capacités d'accueil des sites de formation arrêtées par le directeur de l'ESPE, des vœux géographiques classés des candidats et de l'ordre chronologique des demandes d'admission effectuées sur le site internet de l'ESPE (heure de la validation en fin de saisie des informations).

M2 Premier degré :

- Admission de droit : étudiants titulaires du MEEF 1^{ère} année Premier degré.
- Autres situations : admission sur dossier.

Admission en master MEEF Encadrement Educatif

M1 Encadrement éducatif :

- Admission de droit : candidats titulaires d'une licence dans une des disciplines traitant des questions d'enseignement et d'éducation (sciences de l'éducation, psychologie, philosophie, sociologie, histoire).
- Autres situations : admission sur dossier ou validation d'acquis.

M2 Encadrement éducatif :

- Admission de droit : étudiants titulaires du MEEF 1^{ère} année Encadrement Educatif.
- Autres situations : admission sur dossier.

Admission en master MEEF Second degré

M1 Second degré :

- Admission de droit : candidats titulaires d'une licence du domaine correspondant au parcours.
- Autres situations : admission sur dossier ou validation d'acquis.

M2 second degré :

- Admission de droit : étudiants titulaires du MEEF 1^{ère} année Second degré dans le même parcours.
- Autres situations : admission sur dossier.

Demandes de redoublement

Le redoublement en M1 est de droit.